

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 18 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire.

Date de la convocation : 12 février 2021

Membres en exercice: 19

Présents : Mesdames et Messieurs Guillaume BESSELLERE, Daniel BUOSI, Pascal CASSIAU, Maxime CHARMAN, Colette DUPOUY, Alain GARBAY, Véronique GUILHORRE, Dominique LAFOURCADE, Joëlle LAGOUARDETTE, Sébastien LARRERE, Oriol MARTINEZ, Laurent MROZINSKI, Caroline NEL, Ludovic NOUGARO, Sandrine SABATHIE, Valérie SAINT-JEAN, Geneviève TACHOIRES, Hélène TORTIGUE.

Excusés : Madame Maryse DUPRAT (ayant donné pouvoir à Pascal CASSIAU).

Daniel BUOSI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente-cinq minutes.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 07 janvier 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

Délibération 2021-02-18-01/04 – Demande de subventions ancienne perception

Une consultation a été lancée afin d'étudier la rénovation énergétique du bâtiment occupé actuellement par les Eschourdes/l'ADDAH/le club du 3^{ème} âge. Suite à la réception des offres, l'isolation par l'extérieur n'est pas retenue pour des raisons budgétaires, les travaux se porteront uniquement sur le renouvellement du système de chauffage. Après délibération, à 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessous, autorise M. le maire solliciter les subventions inscrites au plan de financement.

Poste de dépense	Montant
Installation nouveau mode de chauffage	13 387.08€
TOTAL	13 387.08€

Financement	Montant
DETR (40%)	5 354.83€
Complément pour les opérations de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales (40%)	5 354.83€
Commune (20%)	2 677.42€
TOTAL	13 387.08€

Délibération 2021-02-18-02/05 – Demande de subventions logement du presbytère

Les menuiseries du logement du presbytère ont été changées, la commune a pu bénéficier d'une aide suite à la convention signée avec le SYDEC (environ 200€). Un devis a été réalisé pour la rénovation du système de chauffage. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessous, autorise M. le maire solliciter les subventions inscrites au plan de financement.

Poste de dépense	Montant	Financement	Montant
Installation nouveau mode de chauffage	3 245.00€	Complément pour les opérations de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales (40%)	1 298.00€
		Commune (60%)	1 947.00€
TOTAL	3 245.00€	TOTAL	3 245.00€

Délibération 2021-02-18-03/06 – Vente d'un lot au lotissement Pont du Bos

Le constructeur de maisons individuelles MIKIT (situé à DAX) nous a permis d'enregistrer une nouvelle réservation pour le lot 13 du Pont du Bos, suite au désistement des premiers acheteurs potentiels.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. OVONO Obiang, domicilié au 13 rue Mimonce à ORTHEZ (64300), du lot n°13 du lotissement du Pont du Bos, route des Pyrénées, cadastré section G 782, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€. Me ROBIN est désigné pour la passation de l'acte.

Délibération 2021-02-18-04/07 – Renouvellement de contrat

Le CDD conclu pour l'emploi de secrétaire générale arrive à son terme le 13 avril 2021. Ce CDD a été conclu sous le motif « faire face à une vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire », pour une durée d'un an. Ce contrat est renouvelable une fois si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a toujours pas pu aboutir. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour 1 an le contrat actuel dans les mêmes conditions, après exécution des formalités de publicité et de recrutement si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté

Délibération 2021-02-18-05/08 – Projet d'aménagement forestier 2021-2040

Pascal CASSIAU présente brièvement les caractéristiques de la forêt de Pomarez qui représente 135.72 hectares. Entre 1970 et 1990, aucune intervention n'a eu lieu dans la forêt. Un premier plan d'aménagement a été réalisé pour la période 1990 -2006, puis prolongé jusqu'en 2020. La forêt est composée à 92% de sa surface de chênes, et à 5% de feuillus ; 2 classes d'âges y sont représentées : 0 à 40 ans et 81 à 120 ans. 52 hectares sont soumis à une convention passée avec TIGF pour les années 2017 à 2041. Cette convention a fait l'objet d'un versement à la commune de 260 000€. Les vocations de la forêt sont les suivantes : production de bois, écologique (convention TIGF pour la préservation de l'habitat du Pic Mar), sociale (randonnées). La forêt, par sa piste centrale carrossable et le cloisonnement des parcelles, est très bien aménagée et permet un entretien aisé.

Suite à la présentation par L'ONF d'un plan d'aménagement sur 20 ans, au cours duquel il expose les particularités de la forêt ainsi que les préconisations de travaux, après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le plan d'aménagement proposé.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

Pascal CASSIAU :

- Renouvellement de contrat : un CDD aidé arrive à son terme le 30 avril 2021. La demande de renouvellement de subventionnement de cet emploi a été émise, mais les chances d'obtenir une seconde prolongation sont faibles. Il est décidé de procéder à l'embauche en CDD de cet agent en remplacement du personnel en disponibilité, considérant que cette personne donne pleine satisfaction.
- L'immeuble de l'Aficion sera vendu aux enchères le 11.03.2021. Il est situé en zone de droit de préemption urbain : il est décidé de ne pas exercer ce droit.
- Demande de permis de construire pour une maison en rondin écologique, avec toiture végétalisée : compte tenu de l'aspect écologique, du fait que le projet se situe hors lotissement et hors agglomération, que ce type de constructions seront prévues au PLUi, il est décidé de donner un avis favorable à cette demande d'urbanisme.
- Maison des Traditions : une rencontre a eu lieu avec Francis DARMAILLAC (Président de l'APAT) et Thierry LABORDE (1^{er} vice-président de la communauté de commune, pour la culture) afin d'étudier le projet, discuter des aides possibles. La communauté de communes est favorable au projet, qui se situera dans un local sous les arènes. L'usage de la grange occupée actuellement par l'association sera restitué à la commune.

Oriol MARTINEZ :

- Proposition d'affecter la grange à un « local jeune », géré par une association de jeunes. Geneviève TACHOIRES mentionne qu'il conviendrait que la demande émane des jeunes eux-mêmes.

Caroline NEL :

- Dernière réunion du SIETOM : 93 communes sur les 122 membres. Etaient à l'ordre du jour le vote du CA et le DOB. Beaucoup d'investissements sont à prévoir (rénovation d'un site et renouvellement de matériel, investissement pour respecter l'objectif 2027 de réduction drastique de l'enfouissement), la TEOM va de ce fait augmenter car les finances sont tendues. 2 recrutements seront effectués dans le cadre de remplacement d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite.
- Le tri sélectif est très bien effectué sur POMAREZ.
- Le problème des aménagements récemment réalisés dans les déchetteries a été remonté (barrières de sécurité) : aménagement de sécurité nécessaires afin d'empêcher les accidents, et limiter les problèmes de tri lié au basculement direct dans les bennes.
- Sandrine SABATHIE évoque la possibilité d'ajouter un encart du SIETOM dans le bulletin municipal pour expliquer la situation aux administrés.

Ludovic NOUGARO

- Réparations de la toiture des arènes et de la marquise de la cantine réalisées.
- Abri du cimetière : les services techniques ont bien entamé le chantier, c'est très réussi.
- Salle André GARBAY : une première réunion de chantier a eu lieu, les travaux débuteront début mars.
- Voirie : le curage des fossés est quasiment terminé (réalisation d'environ 20km).
- Avenue du Marsan : réunion faite avec le bureau d'étude et les concessionnaires des réseaux, les travaux relatifs aux réseaux commenceront en avril, les travaux d'aménagements seront réalisés à partir d'octobre/novembre.
- Aire de camping-car : suite à la réception des premiers estimatifs, le concept est à retravailler en commission travaux. Les plans sont arrêtés, la demande de déplacement des candélabres a été faite. Afin de réduire le coût, l'aire sera aménagée en gravier.
- Chemin du Yout : le busage du fossé commence lundi.
- Lotissement : il faut étudier la possibilité d'avancer dans l'aménagement des espaces publics, suite aux constructions terminées et/ou en cours.
- Route de Lestage : sinistre déclaré au fait de l'éboulement d'un talus (espace public), non couvert par l'assurance. Un enrochement est nécessaire rapidement.
- Feu comportemental : en attente de l'évolution de la législation. Le département va être de nouveau sollicité pour l'implantation du feu tricolore pour la sécurisation du passage piéton de l'EPHAD, sans activation de la fonctionnalité de contrôle de la vitesse tant que la réglementation n'est pas fixée.

Hélène TORTIGUE :

- Réunion de la commission Personnel/Ecole : la réunion du jeudi 2 février 2021 a été reportée au jeudi 25 février à 20h.
- Personnel : embauche d'un CDD pour le remplacement d'un agent ayant demandé un congé parental.
- Une période compliquée a été traversée avec le COVID : 5 personnes absentes simultanément sur une équipe de 11 personnes. Des solutions ont été trouvées rapidement, recours à des CDD, augmentation du volume horaire des autres agents en place, et aide des élus pour de la surveillance ponctuelle. Tout est rentré dans l'ordre.
- Protocole sanitaire : respecté à la lettre. Les dernières directives seront en place pour la rentrée, les espaces entre les groupes de tables à la cantine sont portés à 2m (le tatami a été démonté à cet effet).

Véronique GUILHORRE :

- Le colis à destination des aînés a été très apprécié. Sandrine SABATHIE fait remonter qu'elle a constaté un réel besoin de contact de la part de certains habitants isolés.
- Réunion de la commission Communication : lundi 1^{er} mars à 20h30.
- Grippe aviaire : un flyer sera édité et à distribuer dans les boîtes aux lettres afin d'expliquer et de recenser les basses-cours privées.

Sébastien LARRERE :

- Des bouches incendies de la commune sont hors services : la SOGEDO va faire remonter l'information et un devis de réparation. Pascal CASSIAU affirme que les réparations seront réalisées sous les meilleurs délais.

La séance est levée à vingt-trois heures et quinze minutes.